

AUTO ECOLE SF CONDUITE

44 AVENUE DE NEWBURN

94600 CHOISY LE ROI

Tél : 09 50 53 76 36

Email : sfconduite@gmail.com

Numéro de Siret : 907 805 519 000 28

Numéro d'activité : 11941136494

Numéro TVA intra : FR 46 907805519

APE/NAF : 8553Z

N° Agrément : E 22 094 000 80

## NOS ENGAGEMENTS

Notre établissement d'apprentissage propose une formation de qualité celle-ci ne peut être réalisable que si les deux parties travaillent en toutes confiance et transparence.

Voici donc ce à quoi nous nous engageons :

- 1 ▶ Fournir une documentation détaillée pour chaque prestation demandée, documentation faisant apparaître : tarif, détail de chaque prestation, options possibles, modes de règlement, plan de financement, les horaires des cours théoriques et pratiques.
- 2 ▶ Procéder à une évaluation de départ, avec le résultat de cette évaluation de double exemplaire. Un exemplaire remis au candidat au permis de conduire, l'autre restant au sein de l'établissement de formation.
- 3 ▶ Procéder à la rédaction dès l'inscription d'un contrat de formation, en double exemplaire. Un exemplaire remis au candidat au permis de conduire, l'autre restant au sein de l'établissement de formation.
- 4 ▶ Remise d'un exemplaire du règlement intérieur de l'établissement de formation.
- 5 ▶ Remise d'un kit pédagogique selon la formule choisi, comprenant un livre de code de la route, d'un pack web et livret d'apprentissage pour le suivi de la formation pratique.
- 6 ▶ Mise à disposition la synthèse de l'assiduité ainsi que les résultats (code de la route) afin que le candidat ou le responsable légal puisse suivre son évolution.
- 7 ▶ Utilisation d'une fiche de suivi pratique, consultable à tout moment par le candidat ou le représentant légal.
- 8 ▶ Mise à disposition des véhicules répondant aux normes de l'apprentissage de la conduite. Véhicules en parfait état (propreté, mécanique, ...).
- 9 ▶ Mise à disposition de cours théoriques et pratiques uniquement réalisés par des enseignants de la conduite diplômés d'Etat et disposant d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- 10 ▶ Réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires aux passages des différents examens selon la formule choisi.
- 11 ▶ Réaliser et remettre aux différents candidats les bilans de compétences leurs permettant de connaître le niveau atteint et à atteindre au vu d'un passage en examen.
- 12 ▶ Présenter les élèves aux examens pratiques dès lors que le niveau requis par le Plan national de formation REMC est atteint selon l'enseignant, toutes les compétences validées selon

Lesenjeux

Mise à jour 20/12/2023

l'enseignant, en respectant le nombre de leçons minimum obligatoire et en fonction des places attribuées à l'établissement par les services Préfectoraux.

13 ▶ A régler à l'amiable les litiges ou si nécessaire par l'intermédiaire d'un médiateur (coordonnées disponibles sur demande).

14 ▶ Avoir souscrit un dispositif garantie financière.

15 ▶ Proposer un Rendez-vous Post Permis à l'issue de l'obtention du permis.

16 ▶ Mettre à disposition sur demande :

- Documentation sur les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire (sur le site).
- La liste des enseignants, leurs diplômes et leurs fonctions.
- Un règlement intérieur (sur le site, et au sein de l'établissement).
- La traçabilité de l'assiduité de la formation.
- Suivi pédagogique des élèves et litiges.
- Un parcours pédagogique avec cours, tests (code) et apprentissage progressif des différentes situations suivant le REMC (conduite).
- Utilisation du livret d'apprentissage détenu par l'élève.
- Une documentation détaillée sur les avantages de la conduite accompagnée et de la conduite supervisée.
- Les taux de réussites (par filière, AAC, Conduite supervisée ou traditionnelle), ainsi que le nombre d'heures moyen en 1<sup>ère</sup> présentation.
- Les questionnaires de satisfaction.
- Coordonnées d'un médiateur en cas de litiges.

17 ▶ Remise d'un questionnaire de satisfaction à chaque élève ayant réussi l'examen du permis, les questionnaires sont étudiés afin de mettre en place un processus d'amélioration continu.

18 ▶ La formation ne se fait qu'avec un seul candidat en voiture sauf lors des écoutes pédagogiques. Néanmoins, le candidat doit donner son aval faute de quoi l'écoute pédagogique n'aura pas lieu.